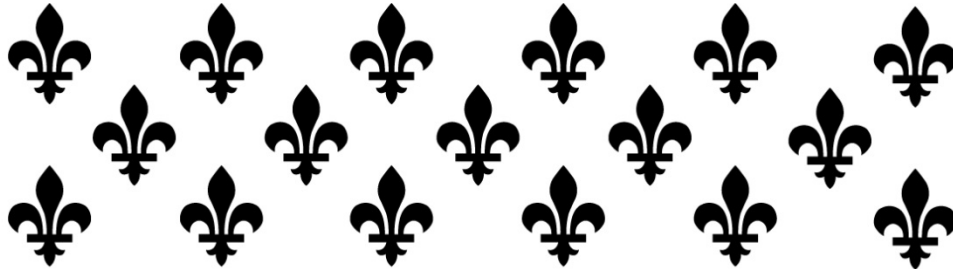


Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal de l'Assemblée

Le mardi 4 février 2020 — N° 95

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de féliciter le footballeur Laurent Duvernay-Tardif, membre de l'équipe des Chiefs, de Kansas City, gagnante du Super Bowl.

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de rendre hommage au Dr Ronald Melzack pour sa contribution à la recherche contre la douleur.

Mme Tardif (Laviolette-Saint-Maurice) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jacques Fortin pour son engagement dans la communauté de La Tuque.

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Alan Dean pour son engagement auprès des personnes vivant avec un handicap visuel.

Mme Charest (Brome-Missisquoi) fait une déclaration afin de souligner le projet de nouveau campus de l'École des entrepreneurs du Québec.

4 février 2020

Mme Blais (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de souligner le succès du projet Apprenti spécialisé visant la lutte contre le décrochage scolaire.

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de féliciter Mme Stéphanie Ouellet, récipiendaire d'une bourse pour le développement de son entreprise, la Boucherie La Bouchée double inc.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du cégep de Matane.

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire de la Maison d'hébergement Simonne-Monet-Chartrand.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire du Centre d'entraide La Destinée.

À 13 h 52, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 02.

4 février 2020

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Robert Lamontagne, ancien député de Roberval, Mme Ginette Grandmont, ancienne députée de Masson, M. Laurier Gardner, ancien député d'Arthabaska, M. Jean-Noël Tremblay, ancien député de Chicoutimi, et de M. Pierre-Étienne Laporte, ancien député d'Outremont.

M. le président donne lecture d'un extrait d'une lettre, en date du 9 décembre 2019, adressée à M. Siegfried Peters, secrétaire général de l'Assemblée nationale, par M^c Pierre Reid, directeur général des élections du Québec et président de la Commission de la représentation électorale, relativement à l'élection partielle tenue le 2 décembre 2019 dans la circonscription électorale de Jean-Talon.

Il dépose ensuite :

La lettre mentionnée ci-dessus accompagnée d'un avis proclamant Mme Joëlle Boutin, candidate élue dans la circonscription électorale de Jean-Talon.

(Dépôt n° 1283-20200204)

À l'invitation de M. le président, M. Legault, premier ministre, et M. Lefebvre, whip en chef du gouvernement, accueillent la nouvelle députée de Jean-Talon, Mme Boutin.

M. Legault, premier ministre, M. Arcand, chef de l'opposition officielle, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition et M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, font quelques remarques.

Mme Boutin (Jean-Talon) prend ensuite la parole.

Enfin, M. le président souhaite la bienvenue à la nouvelle députée.

Dépôts de documents

Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le plan d'action pour l'attraction et la fidélisation des préposés aux bénéficiaires et des auxiliaires aux services de santé et sociaux.

(Dépôt n° 1284-20200204)

4 février 2020

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 de Revenu Québec.

(Dépôt n° 1285-20200204)

M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, dépose :

Les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2018 de Transition énergétique Québec.

(Dépôt n° 1286-20200204)

M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le plan d'action 2019-2020 des services publics d'emploi;

(Dépôt n° 1287-20200204)

Le rapport annuel 2018-2019 de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris.

(Dépôt n° 1288-20200204)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 95 concernant la mission et le fonctionnement de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail inscrite au *Feuilleton et préavis* du 6 novembre 2019 par Mme Fournier (Marie-Victorin);

(Dépôt n° 1289-20200204)

4 février 2020

Les réponses aux questions écrites n° 96, 97 et 98 concernant la mise sur pied d'un programme unifié d'accès aux services d'orthophonie et d'audiologie dans le but d'équilibrer le nombre de professionnels entre les différentes régions du Québec et ainsi d'assurer une accessibilité aux services dans un délai raisonnable de 3 mois pour l'ensemble des enfants de la province, inscrites au *Feuilleton et préavis* du 6 novembre 2019 par Mme Fournier (Marie-Victorin);

(Dépôt n° 1290-20200204)

La réponse à la question écrite n° 99 concernant les balises sur la distribution des circulaires et celles sur la nature des emballages de circulaires, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 12 novembre 2019 par Mme Ghazal (Mercier);

(Dépôt n° 1291-20200204)

La réponse à la question écrite n° 101 concernant les indemnités prévues par le régime public d'assurance automobile administré par la Société de l'assurance automobile du Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 27 novembre 2019 par Mme Ghazal (Mercier);

(Dépôt n° 1292-20200204)

La réponse à la question écrite n° 102 concernant la problématique de l'érosion des berges dans la région administrative de la Gaspésie-îles-de-la-Madeleine, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 28 novembre 2019 par Mme Perry Mélançon (Gaspé);

(Dépôt n° 1293-20200204)

La réponse à la question écrite n° 103 concernant la fusion des programmes d'études Gestion de commerces (410.00); Techniques de comptabilité et de gestion (410.BO) et Techniques de bureautique (412.AO) pour former un seul programme d'études collégiales en administration, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 29 novembre 2019 par M. LeBel (Rimouski);

(Dépôt n° 1294-20200204)

La réponse à la question écrite n° 104 concernant l'offre de services en interprétariat, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 3 décembre 2019 par M. Zanetti (Jean-Lesage);

(Dépôt n° 1295-20200204)

La réponse à la question écrite n° 105 concernant les négociations de l'Entente de services encadrant l'accès privilégié à l'utilisation de dix lits de l'Hôpital Sainte-Anne (HSA) dédiés à des anciens combattants, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 4 décembre 2019 par M. Kelley (Jacques-Cartier);

(Dépôt n° 1296-20200204)

4 février 2020

La réponse à la question écrite n° 106 concernant les interpellations policières, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 4 décembre 2019 par M. Benjamin (Viau);
(Dépôt n° 1297-20200204)

La réponse à la question écrite n° 107 concernant le formulaire 1015 pour restaurer le droit aux mesures d'accommodement en matière d'aide financière pour les étudiants et les étudiantes en situation de handicap ayant un handicap invisible, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 4 décembre 2019 par M. Zanetti (Jean-Lesage);
(Dépôt n° 1298-20200204)

La réponse à la question écrite n° 108 concernant l'investissement de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) auprès de la société d'État Empresas Publicas de Medellin (EPM) dans le cadre du projet Hidroituango, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 4 décembre 2019 par M. Marissal (Rosemont);
(Dépôt n° 1299-20200204)

La réponse à la question écrite n° 109 concernant des précisions sur le financement des organismes qui agissent sur la santé mentale en milieu agricole, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 4 décembre 2019 par Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue);
(Dépôt n° 1300-20200204)

La réponse à la question écrite n° 110 concernant l'ostéopathie, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 5 décembre 2019 par Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce);
(Dépôt n° 1301-20200204)

Les réponses aux questions écrites n° 111 et 112 concernant les dérogations octroyées aux plans régionaux des effectifs médicaux (PREM) 2019 dans la région de la Capitale- Nationale et d'autre part, plus d'information concernant, plus précisément, le Territoire de Centres locaux de services communautaires (CLSC) Limoilou-Vanier, inscrites au *Feuilleton et préavis* du 5 décembre 2019 par M. Zanetti (Jean-Lesage);
(Dépôt n° 1302-20200204)

La réponse à la question écrite n° 113 concernant le maintien des activités de la Clinique Santé Amitié, tout en s'assurant de respecter son autonomie nécessaire à la réalisation de sa mission de médecine communautaire, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 6 décembre 2019 par Mme Fournier (Marie-Victorin);
(Dépôt n° 1303-20200204)

4 février 2020

La réponse à la question écrite n° 114 concernant les investissements de la société d'État Hydro-Québec à la suite de l'adoption du projet de loi 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 6 décembre 2019 par Mme Fournier (Marie-Victorin);

(Dépôt n° 1304-20200204)

La réponse à la question écrite n° 115 concernant la plateforme Arrima, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 6 décembre 2019 par Mme Fournier (Marie-Victorin);

(Dépôt n° 1305-20200204)

La réponse à la question écrite n° 116 concernant un transfert du gouvernement du Québec afin d'aider la Ville de Montréal à relever d'importants défis liés aux infrastructures vertes, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 6 décembre 2019 par Mme Fournier (Marie-Victorin).

(Dépôt n° 1306-20200204)

M. le président dépose :

Le rapport du Directeur général des élections du Québec sur la mise en application de l'article 490 de la Loi électorale, dans le cadre de l'élection partielle du 2 décembre 2019 dans la circonscription électorale de Jean-Talon;

(Dépôt n° 1307-20200204)

Le rapport du Directeur général des élections du Québec sur les résultats officiels du scrutin de l'élection partielle du 2 décembre 2019 dans la circonscription électorale Jean-Talon;

(Dépôt n° 1308-20200204)

Une lettre, en date du 4 février 2020, que lui a adressé M. Tanguay, leader de l'opposition officielle, concernant des déclarations du premier ministre et du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'égard du projet de loi n° 40, Loi modifiant principalement la loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

(Dépôt n° 1309-20200204)

Le diagramme de l'Assemblée, en date du 4 février 2020;

(Dépôt n° 1310-20200204)

4 février 2020

La copie du préavis de la motion proposée par M. Fortin (Pontiac) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 5 février 2020, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1311-20200204)

Dépôts de pétitions

M. Nadeau-Dubois (Gouin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 630 citoyens et citoyennes du Québec concernant l'offre publique en éducation dans Ahuntsic.

(Dépôt n° 1312-20200204)

Mme Ghazal (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 108 citoyens et citoyennes du Québec concernant les mesures d'atténuation de la circulation pour la durée des travaux de construction du Réseau express métropolitain (REM).

(Dépôt n° 1313-20200204)

Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 927 citoyens et citoyennes du Québec concernant la réduction des émissions d'arsenic et une étude sur la santé de la population de Rouyn-Noranda.

(Dépôt n° 1314-20200204)

4 février 2020

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 830 citoyens et citoyennes du Québec concernant la réduction des émissions d'arsenic et une étude sur la santé de la population de Rouyn-Noranda.

(Dépôt n° 1315-20200204)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, présente ses excuses à la suite d'une décision rendue par le président, le 5 décembre 2019, concernant le dépôt du Plan stratégique du Conseil de gestion du Fonds vert.

M. le président informe l'Assemblée qu'il a reçu, dans les délais prescrits, une demande d'intervention portant sur une violation de droit ou de privilège de M. Tanguay, leader de l'opposition officielle.

Dans son avis, le leader de l'opposition officielle, allègue que la ministre de la Santé et des Services sociaux, aurait commis un outrage au Parlement en affirmant, lors de la période de questions et réponses orales de la séance du 7 décembre 2019, qu'un plan d'action pour contrer la pénurie de préposés aux bénéficiaires dans le réseau de la santé et des services sociaux serait éventuellement déposé dans les meilleurs délais.

L'avis fait également mention de l'intention du leader de l'opposition officielle de présenter une motion en vertu des articles 315 et suivants du règlement.

M. le président informe l'Assemblée qu'il entendra les arguments à une séance ultérieure.

M. le président rend ensuite une directive sur des modifications dans la répartition de certaines mesures et des temps de parole rendues nécessaires à la suite de changements survenus dans la composition de l'Assemblée.

4 février 2020

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTENCE

À la suite des changements successifs survenus dans la composition de l'Assemblée depuis le début de l'actuelle législature, avec notamment le nombre de députés de l'opposition officielle qui est passé de 30 à 28, la présidence a analysé la répartition des différentes mesures, basée sur les grands principes établis en début de législature.

Après analyse et, comme la présidence l'a fait à plusieurs occasions par le passé, il y a lieu d'apporter une légère modification à cette répartition, relativement, cette fois-ci, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition et aux interpellations. Les cycles pour ces mesures passeront donc de 11 à 10, de sorte que l'opposition officielle aura désormais droit à 6 de ces mesures par cycle, le reste demeurant inchangé.

Il n'y a pas lieu, pour le moment, d'apporter des modifications aux autres mesures.

Puis M. le président dépose :

Un tableau illustrant la répartition des affaires inscrites par les députés de l'opposition et interpellations.

(Dépôt n° 1316-20200204)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Legault, premier ministre, conjointement avec M. Arcand, chef de l'opposition officielle, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale se rappelle que le 29 janvier 2017 les Québécois Ibrahima Barry, Mamadou Tanou Barry, Khaled, Belkacemi, Abdelkrim Hassane, Azzeddine Soufiane et Aboubaker Thabti perdaient la vie alors qu'ils étaient réunis pour prier;

QU'elle salue le courage et la résilience de tous ceux et celles qui ont été blessés lors de ce tragique événement et doivent aujourd'hui et pour longtemps en vivre avec les séquelles;

QU'elle offre ses plus sincères condoléances envers les familles et les proches des personnes disparues;

QU'elle dénonce tous les discours et les gestes haineux qui alimentent les préjugés envers certaines communautés;

QU'elle rappelle que le peuple québécois est animé par des valeurs d'ouverture, de tolérance, de fraternité et de solidarité;

QUE l'Assemblée nationale se recueille afin d'honorer la mémoire des disparus.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande du M. Legault, premier ministre, l'Assemblée observe une minute de silence.

4 février 2020

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Arcand, chef de l'opposition officielle, conjointement avec M. Legault, premier ministre, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale déplore la tragédie du vol de ligne ukrainienne PS752, abattu en plein vol en Iran le 8 janvier 2020, causant la mort de 176 personnes;

QU'elle rappelle que parmi les victimes, se trouvaient 63 Canadiens et Canadiennes, dont huit victimes québécoises;

QU'elle témoigne sa tristesse et sa compassion aux familles endeuillées;

QU'elle s'assure auprès du gouvernement fédéral de la mise en œuvre de la motion adoptée unanimement à la Chambre des communes le 27 janvier 2020 afin que les familles obtiennent justice et les réponses à leurs questions;

QU'enfin, elle honore la mémoire des victimes de cette tragédie en observant une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de M. Arcand, chef de l'opposition officielle, l'Assemblée observe une minute de silence.

4 février 2020

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Girard, ministre des Finances, M. Arcand, chef de l'opposition officielle, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à M. Claude Béland, l'une des figures marquantes du mouvement coopératif au Québec et récemment décédé;

QU'elle souligne sa carrière exceptionnelle pendant laquelle il a effectué plusieurs mandats au service de l'État québécois;

QU'elle rappelle son grand humanisme et ses idéaux démocratiques;

QU'elle transmette ses condoléances à sa famille, à ses proches, à ses collègues ainsi qu'à ses nombreux admirateurs partout au Québec;

QU'enfin, elle observe un moment de recueillement à sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Ouellet (René-Lévesque), conjointement avec M. Marissal (Rosemont), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant les investissements du gouvernement dans Bombardier ou l'une de ses filiales; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

4 février 2020

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée entérine le mandat donné la Commission de la santé et des services sociaux, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 52, Loi visant à renforcer le régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux notamment pour les usagers qui reçoivent des services des établissements privés, de procéder à des consultations particulières et tenir des auditions publiques le mardi 18 février 2020 de 10 heures à 11 h 45, après les affaires courantes jusqu'à 17 h 45 et de 19 h 30 à 21 heures, le mercredi 19 février 2020 après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 15 heures à 18 heures et le jeudi 20 février 2020 après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 15 heures à 17 h 15;

QU'à cette fin, la Commission entende les organismes suivants :

Conseil pour la protection des malades
Regroupement provincial des comités des usagers
Protecteur du Citoyen
Office des personnes handicapées du Québec
Réseau FADOQ
Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec
Fédération des Centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes
Barreau du Québec
Association des établissements privés conventionnés
Regroupement des Commissaires aux plaintes et à la qualité du Québec
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées
Fédération québécoise de l'autisme
Association des établissements de longue durée privés du Québec
Fédération professionnelle des Préposé(e)s aux bénéficiaires du Québec
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec
Confédération des syndicats nationaux
Les Usagers de la Santé du Québec;

1562

4 février 2020

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE la ministre des Aînés et proches aidants soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Conformément à l'article 129 du Règlement, M. Lefebvre, whip en chef du gouvernement, propose :

QUE la députée de Jean-Talon soit nommée membre permanent de la Commission de l'administration publique en remplacement de la députée de Repentigny;

QUE la députée de Jean-Talon soit nommée membre permanent de la Commission de l'économie et du travail en remplacement du député de Montmorency;

QUE ces changements prennent effet le 5 février 2020.

La motion est adoptée.

4 février 2020

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 37, Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 40, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 44, Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification;

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 39, Loi établissant un nouveau mode de scrutin.

4 février 2020

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 56, à la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à l'expiration du délai pour recevoir les avis de débat de fin de séance.

Les travaux reprennent à 16 h 06.

À 16 h 08, à la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

Les travaux reprennent à 18 heures.

Débats de fin de séance

À 18 heures, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Sauvé (Fabre) à Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, portant sur le sujet suivant : « L'absence de mesures à court terme pour pallier au manque de places dans les CHSLD »;

4 février 2020

- le deuxième, sur une question adressée par M. Barrette (La Pinière) à M. Bonnardel, ministre des Transports, portant sur le sujet suivant : « L'impact important du troisième lien sur la circulation dans le quartier Saint-Roch »;
- le troisième, sur une question adressée par Mme Rizqy (Saint-Laurent) à M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, portant sur le sujet suivant : « L'improvisation complète du gouvernement caquiste dans le cadre du projet de loi n° 40 : Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires ».

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 5 février 2020, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 18 h 37, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 5 février 2020, à 9 h 40.

4 février 2020

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 11 décembre 2019, à 14 h 15, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, et de Mme Proulx (Côte-du-Sud), les représentantes du premier ministre, et de Mme Durepos, directrice du service des commissions et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 16 Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal
- n° 27 Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation
- n° 47 Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités
- n° 54 Loi concernant l'interdiction d'intenter certains recours liés à l'utilisation des véhicules hors route dans les sentiers faisant partie du réseau interrégional
- n° 204 Loi concernant l'établissement d'un régime fiscal particulier pour le Port de Havre-Saint-Pierre
- n° 205 Loi concernant la Ville de Gaspé
- n° 206 Loi modifiant la Loi sur la charte de la Coopérative fédérée de Québec
- n° 207 Loi concernant la Ville de Murdochville
- n° 208 Loi concernant la cession d'un droit d'emphytéose en faveur de la Ville d'Alma

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

1567